

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

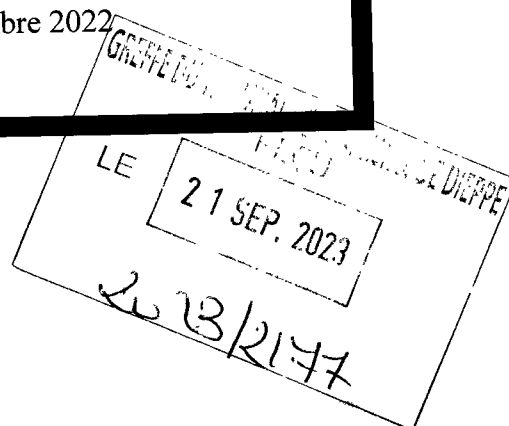
Numéro de gestion : 2010 B 00057 Numéro SIREN : 520 872 367 Nom ou dénomination : A4 ARCHITECTES
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 2177

**SARL
A4 ARCHITECTES**

24 rue Soeur Saint Fideline
76260 EU

Exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022
Comptes arrêtés au 31 décembre 2022



COMPTES ANNUELS

**Copie certifiée
conforme**

SELARL SAGEVI NOREX

76 RUE RUE VOLTAIRE

80534 FRIVILLE



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	12 237	12 237		
Fonds commercial (1)	250 000		250 000	250 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 290	22	1 268	
Autres immobilisations corporelles	73 490	65 906	7 584	14 834
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	356		356	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	337 373	78 165	259 208	264 834
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens et services	40 218		40 218	63 450
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	209 235	2 927	206 308	60 236
Autres créances	15 200		15 200	7 052
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	38 211		38 211	42 910
Charges constatées d'avance (3)	3 985		3 985	3 642
TOTAL ACTIF CIRCULANT	306 849	2 927	303 922	177 290
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	644 222	81 092	563 130	442 124
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	10 000	10 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	22 519	22 519
Autres réserves	-24 994	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	109 387	-24 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	216 912	107 526
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	68 343	87 181
Emprunts et dettes financières diverses (3)	82 081	83 407
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 694	29 272
Dettes fiscales et sociales	138 442	128 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 658	6 132
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	346 218	334 599
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	563 130	442 124
(1) Dont à plus d'un an (a)	68 343	334 599
(1) Dont à moins d'un an (a)	277 875	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SARL A4 ARCHITECTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 563 130 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 109 387 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	250 000			250 000
– Fonds commercial	12 237			12 237
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	262 237			262 237
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 290		1 290
– Installations générales, agencements aménagements divers	10 692			10 692
– Matériel de transport	11 142			11 142
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 656			51 656
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	73 490	1 290		74 780
– Participations évaluées par mise en équivalence		356		356
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières		356		356
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	335 727	1 646		337 373

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant		1 290		1 290
Acquisitions				
Apports				
Créations			356	356
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 290	356	1 646
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	250 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	250 000

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 237			12 237
Immobilisations incorporelles	12 237			12 237
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		22		22
– Installations générales, agencements aménagements divers	4 478	1 238		5 715
– Matériel de transport	7 196	2 786		9 982
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 983	3 226		50 209
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	58 656	7 272		65 928
ACTIF IMMOBILISE	70 893	7 272		78 165

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 228 420 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	209 235	209 235	
Autres	15 200	15 200	
Capital souscrit – appelé, non versé	3 985	3 985	
Charges constatées d'avance			
Total	228 420	228 420	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 346 218 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	68 343			68 343
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 694	53 694		
Dettes fiscales et sociales	138 442	138 442		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	85 739	85 739		
Produits constatés d'avance				
Total	346 218	277 875		68 343
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	18 838			
(**) Dont envers les associés	82 081			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 82 081 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	25 674
Assurances NP	25 000
Associés – intérêts courus	1 556
Dettes provis. pr congés à payer	35 842
Personnel – autres charges à payer	15 000
Charges sociales s/congés à payer	14 115
Etat – autres charges à payer	552
Autres droits CAP	771
Total	118 509

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maintenance, période d'avance	3 985		
Total	3 985		

A4 ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 24 Rue Soeur Saint Fideline
76260 EU
520 872 367 RCS DIEPPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 109 386,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	109 386,51 euros
Absorption des pertes antérieures	24 993,84 euros
Solde	84 392,67 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 106 912,09 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

